

HOMME DE LA VALLEE

DE L'INTYAMON

1666 VILLARS-SOUS-MONT

Tél. 026-928 44 44

Fax 026-928 44 49

E-Mail : [direction@ems-intyamon.ch](mailto:direction@ems-intyamon.ch)

Comité de Direction

Président : 026-928 21 85

Secrétariat : 026-928 10 87



Grandvillard, le 25 septembre 2020

**Assemblée ordinaire des délégués  
du 23 septembre 2020 à 19.00 h, au Home à Villars-sous-Mont**

---

**Présents :**

Comité-Directeur

Suzanne Cosandey, présidente

Edgar Eggen, vice-président

Christine Sauterel

Charly Rime

Jacqueline Raboud, secrétaire

*Nicolas Beaud, Directeur*

*Greetje Maertens, infirmière cheffe*

Délégués des communes

*Haut-Intyamon*

Hugo Rey

Cédric Privet

Monique Currat

José Pythoud

*Bas-Intyamon*

Olivier Pharisa

*Grandvillard*

Bertrand Ruffieux

Commission financière

Grandvillard

Thierry Sottas

Bas-Intyamon

Roger Kuster

Haut-Intyamon

Lionnel Burnand

**Excusés :**

Charlotte Castella, démissionnaire

Boris Fringeli

Éric Barras

Claudio Derada

Anne-Marie Seydoux

Antoine Castella

Daniel Raboud

\*\*\*\*\*

**Points traités :**

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 23.05.2019
2. Comptes 2019, rapport de révision de la Fiduciaire Tinguely et approbation
3. Budget 2021 et approbation
4. Modifications des statuts
5. Election de la commission financière
6. Règlement des finances, préavis de la commission financière et approbation
7. Rapport présidentiel
8. Divers

Après les salutations d'usage, **Mme la Présidente** a le plaisir d'ouvrir l'assemblée annuelle ordinaire des délégués convoquée conformément aux statuts mais différée sur le calendrier en raison du virus COVID-19. Elle excuse Mme Seydoux et MM. Raboud, Castella, Derada et Barras. L'ordre du jour ne soulève aucune remarque. L'assemblée peut valablement délibérer.

Mme Monique Currat accepte de fonctionner comme scrutatrice.

## 1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29.05.2019

Le PV de la dernière assemblée n'est pas lu. Il ne soulève pas de remarque et est approuvé à main levée avec remerciements à son auteur.

## 2. Comptes 2019, rapport de révision et approbation

La parole est donnée à **M. Nicolas Beaud** pour commenter les comptes 2019.

### Charges d'exploitation : Fr. 5'839'053.25

#### 3. Salaires et frais de personnel Fr. 4'756'495.45

Se compose du cpte 31-Salaires du personnel soignant pour Fr. 2'957'770.-.

Au cpte 3110 Salaire du personnel diplômé, on constate une diminution de Fr. 20'000 par rapport à 2018. La dotation en personnel diplômé a été respectée puisqu'elle a représenté le 37,56 % de la dotation en personnel soignant (max. autorisé 40 %). Le cpte 3120-Salaire du personnel soignant non diplômé se solde avec un montant de Fr. 1'507'318.-, soit une augmentation de Fr. 13'000.-. On peut constater une légère diminution de la masse salariale du personnel soignant toutes catégories confondues (- Fr. 6'000.-) La dotation en personnel soignant a été respectée puisque nous avons terminé 2019 avec un manque de 0,347 UPT.

Au cpte 32, Total salaires d'exploitation pour Fr. 1'100'600.-. On y trouve au cpte 33 les salaires de direction et administration pour un montant de Fr. 299'410.-, soit une augmentation de Fr. 22'000.- due à l'augmentation du taux d'activité du secrétariat de 60 à 70 % et à l'engagement d'une collaboratrice à 30 % pour la comptabilité. Ce poste fait également l'objet d'un contrat de prestation auprès du FSG pour 10 %. Le poste au secrétariat est à nouveau à 60 % dès le mois d'octobre 2019. Au cpte 34, les salaires hôteliers pour Fr. 679'181.- et au cpte 35 les salaires techniques pour un montant de Fr. 122'009.-. La très légère augmentation sur ces deux secteurs est due à l'indexation allouée sur l'échelle des traitements de l'Etat.

Au cpte 37, Total des charges sociales pour Fr. 608'042.-

Au cpte 3800, Autres charges de personnel pour Fr. 64'221.- (formation du personnel pour Fr. 25'756.- recherche de personnel pour Fr. 906.-, avance pré-AVS soins de Fr. 28'933'000.- pris en compte) donc remboursé dans le cadre du correctif des comptes par le canton.

Au cpte 3900, Honoraires pour prestations de tiers pour Fr. 25'860.-, correspondant à la fourniture hebdomadaire des semainiers des résidents. Ceci est remboursé par l'Etat dans le cadre du correctif des comptes en prenant sur la dotation.

#### 4. Autres charges d'exploitation : Fr. 1'082'557.80.

Au cpte 40, les coûts liés à la pharmacie de Fr. 36'031.- concernent l'achat de matériel (protection + mat. LIMA).

Au cpte 41-Charges cuisine et cafétéria pour Fr. 210'291.- . En 2019, 42'036 repas ont été produits, midi + soir, soit 492 de plus qu'en 2018 et 3'456 cantines, soit 267 de plus).

Au cpte 42, Ménage, pour Fr. 32'400.-, soit une augmentation de Fr. 4'000.- sur 2018

Au cpte 43-Entr. Et rép. Immeubles et installations pour Fr. 105'993.- ./ Fr. 23'000.- sur 2018

Au cpte 44- Frais d'utilisation des installations, Fr. 542'475.- ce montant varie fortement en fonction des amortissements ou provisions qu'il est possible de faire en fonction du résultat de l'exercice (les montants principaux sont Fr. 400'000.- d'amort. divers y.c. les Fr. 171'000.- d'amortissement obligatoire et Fr. 98'340.- de réserves et provisions diverses.

Les comptes 45-49 ne donnent pas lieu à des commentaires.

**Produits d'exploitation : Fr. 5'840'952.37**

Au cpte 60-Taxes soins & hébergement résidents, le total de recettes est de Fr. 5'196'239.-. Ce cpte additionne les 6050 à 6064, soit un montant quasiment équivalent à 2018 (Fr. 4'000.- de plus). M. Beaud rappelle que les prix des soins et de l'accompagnement sont fixés par le SPS. Ils doivent couvrir les salaires et charges sociales du personnel soignant et font l'objet d'un correctif des comptes par le SPS. Si les prix devaient être trop élevés et dégagés un excédent de recettes, ils seront baissés d'autant l'année suivante. Le taux d'occupation pour l'année 2019 est de 99,5 %. L'âge moyen des résidents de 88 ans et le niveau de soin moyen a été de 7,465. 13 décès et 1 retour à domicile ont été enregistrés en 2019).

Au cpte 67-Recettes cafétéria, Fr. 139'568.-. Le chiffre d'affaires surpasse celui de 2018 de Fr. 5'000.-

Au cpte 68- Produits de prestations au personnel et tiers, Fr. 140'041.- dont Fr. 41'824.- sont dus aux cantines en légère augmentation (+ 267) La facture du mandat de direction et comptable au FSG se monte à Fr. 95'345.-, salaires et charges comprises.

Enfin au cpte 69-Contributions et subventions, se montent à Fr. 297'793.-. Dans ce total figurent les frais financiers payés par le pot commun du district pour Fr. 269'557.-.

Les autres comptes ne donnent pas lieu à des commentaires particuliers.

**Bénéfice : Fr. 1'899.12**

Il n'y a pas de question sur l'exercice 2019.

**M. Beaud** poursuit avec la lecture du **bilan**.

Le total des actifs mobilisés et immobilisés est égal à celui des passifs, soit Fr. 2'410'174.15 (détails et graphiques en pages 7, 8 et 9 du document).

Il n'y a pas de question.

**Mme la Présidente** donne lecture du rapport de l'organe de révision, la Fiduciaire Cuennet qui atteste de l'exactitude des comptes suite au contrôle effectué le 5 mars 2020 conformément aux normes en vigueur. La Fiduciaire Cuennet, en attestant qu'elle remplit les exigences légales d'agrément et de dépendance, recommande d'approuver les comptes annuels 2019.

**VOTE : L'exercice 2019 est approuvé à l'unanimité.**

M. Beaud est remercié pour ses compétences, sa disponibilité et la parfaite tenue de ces comptes.

### 3. Budget 2021 et approbation

**M. Beaud** rappelle que l'établissement du budget tient compte des indications fournies par le Service de la prévoyance sociale, à savoir une indexation des salaires de 0,52 % et 1 palier accordé au 01.01.2021. Une simulation complète de ceux-ci a été réalisée pour l'ensemble du personnel. Il a également tenu compte des résidents répartis dans les différents degrés de dépendance selon la situation au 12 mai 2020.

Charges d'exploitation : Fr. 5'951'200.-

3 Salaires et frais de personnel Fr. 5'069'500.- (85 % du budget et montant identique au budget 2020))

Se compose du cpte 31-Salaires du personnel soignant pour Fr. 3'195'040.-, répartis selon la situation actuelle dans le personnel soignant diplômé et non diplômé. Pour rappel, la masse salariale du personnel soignant est en adéquation avec la dotation à laquelle nous avons droit. Elle sert à fixer le prix des soins et de l'accompagnement et est par conséquent remboursée par les participations des pouvoirs publics aux frais d'accompagnement et des caisses maladie pour les soins reconnus par la LaMal.

Au cpte 32-Total salaires d'exploitation pour Fr. 1'119'270.-. On trouve au cpte 33 les salaires de direction et administration pour un montant de Fr. 303'430.-. La diminution de Fr. 10'000.- par rapport à 2020 est due à la baisse du taux d'activité de la secrétaire de 70 à 60 % et de la collaboratrice en comptabilité de 30 à 25 %. Ceci a été possible grâce au travail d'optimisation entrepris en 2019 et terminé au début 2020 d'un bon nombre de procédures telles que l'accueil et le départ des collaborateurs, idem pour les résidents, ainsi que les processus de facturation et des salaires. La collaboration avec le FSG permet la refacturation du 10 % du salaire de la collaboratrice en comptabilité, tout comme les 45 % du salaire du directeur. Au cpte 34 les salaires hôteliers pour Fr. 692'740.- et au cpte 35 les salaires techniques pour Fr. 123'100.-.

Au cpte 37- Total des charges sociales pour Fr. 671'200.-

Au cpte 38- Autres charges de personnel pour Fr. 58'890.- (recherche de personnel Fr. 2'000.-, formation du personnel soignant pour Fr. 21'940.-, remboursées par l'Etat jusqu'à concurrence de 0,5 % de la masse salariale et pour le personnel socio-hôtelier Fr. 2'000.-). L'avance pré-AVS 2020 se monte à 1 x Fr. 4'230.- pour l'exploitation pour laquelle une provision a été constituée jusqu'en avril 2021 et 1 x Fr. 22'915.- pour les soins qui sont pris en compte dans le correctif des comptes du SPS puisqu'elle concerne du personnel soignant.

Au cpte 39- Honoraires pour prestations de tiers, Fr. 25'100.- correspondent aux honoraires pour la préparation des semainiers par la pharmacie.

Il n'y a pas de question sur les salaires.

4 *Autres charges d'exploitations* : Fr. 881'700.-

Le budget est basé sur les dépenses réalisées durant l'exercice 2019 et le premier semestre 2020.

Au cpte 40-Pharmacie, Fr. 80'000.- (pas de médicament, mais uniquement du matériel LiMAet non LiMA) Fr. 20'000.- sont prévus pour du matériel COVID, pris en charge par l'Etat (promesse orale de remboursement de la part de l'Etat)

Au cpte 41-Charges cuisine & Cafétéria, Fr. 222'700.-

Au cpte 42-Ménage, Fr. 43'000.-

Au cpte 43-Entretien & Réparation immeubles, Installations, Fr. 82'500.-. Le budget est prudent et ne tient compte que d'un entretien standard.

En cas d'imprévus, nous pourrions toujours utiliser les provisions constituées à cet effet.

Au cpte 44-Frais d'utilisation des installations, Fr. 238'000.- dont Fr. 171'133.50 d'amortissements obligatoires.

Les autres postes ne donnent pas lieu à des commentaires particuliers. Ils se basent sur l'exercice 2019 et le premier semestre 2020.

Il n'y a pas d'autre question.

*6 Produits d'exploitation : Fr. 5'951'200--*

Au cpte 60-Taxes soins & loc. log. Résidents (hébergement), nous avons un total de recettes de Fr. 5'309'150.-, ce cpte additionne les cptes 6050 à 6064.

Lors de l'établissement du budget, la répartition des montants entre ces cptes reste aléatoire puisque celle-ci est dépendante des situations financières des résidents et des subventions qui leur sont accordées par le canton. Les seuls comptes que l'on peut budgétiser sont les comptes 6050 et 6060, qui sont néanmoins tributaires du taux d'occupation de 98 %.

Pour les autres cptes allant du 6061 au 6064, M. Beaud a tenu compte d'une masse totale. Le principe étant que les salaires du personnel soignant soient couverts par les recettes liées aux soins.

Au cpte 62- Produits autres prestations médicales, Fr. 34'600.- correspondant au matériel LiMA remboursé par l'Etat (Fr./jour 2.20).

Au cpte 67-Recettes cafétéria, Fr. 125'000.-. Prudence observée due au COVID.

Au cpte 68-Produits de prest. au personnel et tiers, Fr. 137'400.- (Fr. 100'000.- pour les 2 mandats au FSG et Fr. 35'000.- pour les cantines)

Au cpte 69-Contribution et subventions, Fr. 281'250.-. Le montant à recevoir du pot commun de district pour les frais financiers se monte à Fr. 255'000.-.

Il n'y a pas de question sur les charges d'exploitation.

Les autres comptes ne donnent pas lieu à des commentaires particuliers.

**Il n'y a pas de question sur le budget.**

**Résultat : Le total des charges d'exploitation est en équilibre avec celui des produits d'exploitation.**

**VOTE : Le budget 2020 est accepté à l'unanimité.**

Mme la Présidente remercie M. Beaud pour la présentation de ce budget.

#### **4. Modification des statuts**

La parole est passée à **M. Beaud** qui présente les modifications d'articles des statuts et qui ont été soumis au Scm. Il s'agit principalement de corrections de syntaxe, mis à part **l'ajout de l'article 20** faisant état de l'instauration de la Commission financière.

**Mme la Présidente** s'enquiert de savoir si l'assemblée souhaite des compléments d'information et passe au vote.

**Les nouveaux statuts sont acceptés à l'unanimité.**

**M. Beaud** ajoute que, selon le Scm, il n'est pas utile de faire valider ces statuts dans les assemblées communales.

#### **5. Election de la Commission financière**

Dans le cadre de la nouvelle législation sur les finances communales, l'instauration d'une commission financière doit être prévue dans chaque collectivité publique communale du canton ainsi que dans les

associations de communes et les bourgeoisies. Le Service des communes a souhaité que l'assemblée des délégués procède rapidement à l'élection de ladite commission (départ en pré-retraite de M. Liaudat). Vu la taille de l'association, il paraît suffisant qu'elle soit composée de 3 membres, soit un par commune, issus des CFin de chaque commune. Toujours selon le Scm, la future CFin devra exceptionnellement se réunir avant l'assemblée du 23 septembre 2020, soit avant l'élection formelle, afin de préavisier le Règlement des finances (RFin) du Home de l'Intyamon dont l'approbation est prévue au tractanda après l'élection.

Les conseils communaux sont remerciés pour leur réactivité et Mme la Présidente propose d'élire les personnes suivantes :

**M. Roger Kuster pour Bas-Intyamon,**

**M. Lionel Burnand pour Haut-Intyamon**

**M. Thierry Sottas pour Grandvillard**

Il n'y a pas de question.

**Les 3 personnes composant la CFin sont élues à main levée.**

Les membres de la nouvelle commission financière sont remerciés d'avance pour leur acceptation et leur travail.

Lors de sa première réunion du 10 septembre 2020, ladite commission s'est constituée comme suit :

M. Sottas, président, M. Burnand, secrétaire et M. Kuster, membre.

**M. Sottas** tient à remercier le comité et le Directeur de leur faire confiance.

## 6. Règlement des finances (RFin)

**M. Beaud** donne lecture du règlement des finances comportant 11 articles, lequel a été soumis deux fois au Scm pour préavis.

Il n'y a pas de question.

**Le règlement de finances est approuvé à l'unanimité.**

## 7. Rapport présidentiel

**Mme Cosandey** rapporte que le comité s'est réuni à 3 reprises (octobre, avril et septembre). A chaque échéance, M. Beaud fait part de la situation comptable ainsi que de la dotation EMS.

Le 10 septembre 2019 s'est déroulé le Forum Energie de l'AFIPA. Après analyse et comparaison des données, le Home de l'Intyamon se situe dans la zone sans potentiel d'amélioration (consomm. de chaleur, eau et électricité), soit une bonne position.

Même si les joints des fenêtres sont encore d'origine, ils sont encore en bon état et il est trop tôt pour les changer, mais la dépense est à prévoir dans quelques années.

*A l'automne 2019, les voilages de la cafétéria ont été changés afin de diminuer les sensations d'air frais vers les bords vitrés.*

*Le 1<sup>er</sup> cas de COVID décelé au sein du home en mars a suscité une grande peur.*

*Le 1<sup>er</sup> avril 2020, une séance de comité a eu lieu en présentiel car toutes les mesures de précaution ont été prises. La convocation a pris une nouvelle forme avec l'utilisation du programme WEDO qui facilite également la prise de PV.*

*Avec le COVID-19, l'ambiance est lourde, le confinement a débuté le 22 mars avec l'interdiction des visites.*

*Les collaborateurs ont été obligés de changer leurs gestes professionnels. Travailler avec les masques et les désinfectants des heures durant est difficile.*

*Selon certains résidents, la guerre qu'ils ont vécue n'était pas aussi grave. Afin de garder le lien, Skipe et WhatsApp ont été installés sur les réseaux des résidents.*

*Les colis destinés aux résidents étaient tenus en quarantaine 3 jours puis désinfectés avant leur distribution, la cafétéria était fermée.*

*Des civilistes sont venus prêter main forte pour accomplir des gestes quotidiens, expérience humaine déstabilisantes qui va les enrichir au cours de leur vie.*

*Dès le 9 mai, reprise des visites, mais sur rendez-vous et avec une séparation en plexi, dans deux cadres aménagés de façon conviviale, puis dès le 3 juin sans restriction.*

*Après un cas positif dans l'EMS, une deuxième quarantaine a dû être instaurée du 3 au 13 septembre.*

*Malgré ces mois difficiles, 17 décès en 16 mois ont été enregistrés (moins nombreux que les années précédentes).*

Mme la Présidente relate l'article paru dans la Gruyère au sujet des effets de la crise sanitaire sur les limites du système actuel concernant la dotation en personnel soignant des EMS.

Elle informe que le comité de direction, conscient de la pénibilité des tâches depuis le mois de mars, a décidé d'avoir une marque de reconnaissance envers l'ensemble du personnel.

Lors de l'assemblée du personnel de juin 2019, Mme Maertens a présenté les objectifs et les résultats des enquêtes de satisfaction et M. Beaud a fait un exposé sur le coût d'un séjour en EMS.

Le 22 novembre la soirée annuelle a réuni le personnel, le comité et la secrétaire autour d'un excellent repas à Enney.

Enfin le 21 décembre le comité était invité à partager le repas de Noël avec les résidents, suivi de la messe. Elle termine en remerciant sincèrement M. Beaud, Directeur et Mme Maertens pour leur travail tout comme le comité et sa secrétaire pour leur investissement et la bonne collaboration ainsi que les délégués pour leur soutien et la confiance témoignée.

## 8. Divers

La parole n'est pas demandée.

M. Beaud, donne la parole à **Mme Maertens**, pour une présentation sur **l'épidémie COVID-19**.

Un exposé très complet qui a mis en exergue les risques, la prévention et les mesures de l'OFSP.

On retiendra que la désinfection et le lavage des mains est primordial.

Le port du masque est important (changé après 2 à 3 heures) contrairement au mésusage des gants.

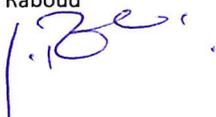
Mme Maertens énonce aussi les symptômes et le déroulement des tests.

Il n'y a pas de question.

**M. Beaud** relève que l'infirmière-chef y est pour quelque chose si la situation ne s'est pas aggravée au Home de l'Intyamon. Il remercie le comité qui ne s'est réuni qu'à deux reprises.

**Mme la Présidente** remercie l'assemblée de sa participation et lève la séance. Elle regrette qu'en raison des mesures sanitaires, le verre de l'amitié ne peut être partagé. Il est 20 heures.

La secrétaire  
J. Raboud



La Présidente  
S. Cosandey

